

Cheval-Blanc le 3 août 2023

**Communication à l'attention des familles
Inscription à la restauration scolaire**

Je fais suite à ma communication du 6 juillet vous informant de la mise en place, par le prestataire de la restauration scolaire, d'un système informatisé entre ELIOR et les familles pour l'inscription des enfants aux repas et la facturation, via une application « App'Table ».

L'admission au service s'effectuera désormais annuellement auprès de la Commune, avant le début de l'année scolaire (un dossier par famille), laquelle transmettra à ELIOR les données des familles afin de lui permettre de leur donner accès à l'application « App'Table ».

Vous trouverez donc ci-joint le dossier d'inscription pour l'année scolaire 2023-2024 qu'il conviendra de retourner à la Commune au plus tard le lundi 25 août 2023 par mail service.scolaire@ville-chevalblanc.fr, courrier ou dépôt à l'accueil de la mairie.

Pour s'inscrire au service de restauration scolaire, les familles devront :

- Avoir inscrit leur enfant dans une école de la Commune,
- Avoir rempli le dossier d'inscription à la restauration scolaire (ci-joint) auprès de la Commune,
- Ne pas être débiteur à l'égard d'ELIOR d'une quelconque somme au titre de la restauration scolaire au titre des années antérieures. Il conviendra donc de régulariser votre dossier préalablement, le cas échéant.

A noter qu'une inscription ou une désinscription en cours d'année sera possible.

La réservation des repas sera obligatoire et se fera au moment de la création du compte de la famille sur l'application « App'Table ».

La réservation pourra se faire pour 1 à 4 jours par semaine et toute modification - réservation ou une annulation ponctuelle - pourra être faite sur l'application « App'Table » sous un délai minimum de 5 jours ouvrés avant le jour du repas, sauf circonstances exceptionnelles dûment justifiées.

Vous trouverez ci-joint le règlement de service du service de la restauration scolaire.

Pour mémoire, le prix du repas pour l'année scolaire 2023-2024, a été fixé à :

- 3,85 € pour les scolaires chevalblannais
- et à 8,26 € pour les enfants extérieurs à la commune.



étant précisé que l'encadrement des enfants sur le temps méridien restera gratuit afin de permettre à tous l'accès la restauration scolaire. La facturation des repas sera réalisée en fin de mois.

Pour tout complément que vous souhaiteriez merci de contacter le service scolaire joignable par mail service.scolaire@ville-chevalblanc.fr ou par téléphone (le matin) au 04.90.71.90.36.

Le Maire

Christian MOUNIER

